

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉUNION DU 07 MARS 2022

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- Ont **adopté** par 17 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions (29 votants- 2 refus de prendre part au vote) **le régime indemnitaire des personnels enseignants chercheurs (dit RIPEC) : lignes directrices de gestion, groupes de fonctions et montants de l'indemnité liée à certaines fonctions et responsabilités particulières (composante fonctionnelle dite C2), critères et montants de la prime individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel au titre de l'ensemble des missions statutaires (composante dite C3) ;**
- Ont **adopté** par 24 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions (31 votants) **un dispositif d'intéressement au titre de l'article L.954-2 du code de l'éducation à destination des personnels de Sorbonne Université, fonctionnaires et contractuels, porteurs d'une European Research Council (ERC);**
- Ont **adopté** par 24 voix pour et 5 voix contre (29 votants- 2 refus de prendre part au vote) **l'attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) pour les personnels fonctionnaires enseignants et hospitaliers et les enseignants de médecine générale ;**
- Ont **adopté** par 24 voix pour et 5 voix contre (29 votants- 2 refus de prendre part au vote) **la liste des fonctions pouvant ouvrir droit à une prime de charges administratives (PCA) au titre du décret n°90-50 du 12 janvier 1990 modifié instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur ;**
- Ont **adopté** par 24 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention (29 votants- 2 refus de prendre part au vote) **un dispositif d'intéressement de prime individuelle au titre de l'article L.954-2 du code de l'éducation à destination des personnels fonctionnaires enseignants du premier et du second degré de Sorbonne Université;**
- Ont **approuvé** par 26 voix pour et 5 abstentions (31 votants) **le procès-verbal du 06 décembre 2021 ;**

La Présidente de Sorbonne Université



Nathalie DRACH-TEMAM